

Lettre d'information, Mardi 02 Février 2021

ARIANEGROUP (Etablissements de Saint Médard)



Nous n'avons pas osé vous souhaiter une bonne année 2021 par réalisme. Plus à notre portée, nous vous souhaitons de la solidarité et de la fraternité. Cela peut aider pour la suite...Pour aborder cette nouvelle année avec un regard averti, il peut être utile d'avoir un bilan clair et lucide sur l'année écoulée.

La fermeture du CEP...

Le bilan le plus triste de cette année est sans doute celui du CEP dont nous ne savons pas dire si la fermeture était réellement devenue inévitable mais dont nous savons que la direction centrale n'a pas fait le choix de la diversification et de l'investissement.

C'est le résultat d'une politique de profit à court terme qui a abouti au démantèlement de toute activité en difficulté à l'opposé inverse d'une politique de développement.

Avec un cynisme absolu, la direction a fait des éloges du travail accompli par le personnel sans le moindre geste pour reconnaître ceux qui vont commencer la nouvelle année par une perte de revenu en guise de récompense.

La seule préoccupation que la direction a traduit par des actes est de ne pas détériorer l'image d'ArianeGroup en honorant les commandes jusqu'au bout...

Covid nos poches...

Si certains se félicitaient d'un accord censé comblé les pertes financières du personnel en chômage partiel, pour un collègue avec un salaire brut autour de 2300€ l'absence de perte s'élève à **1400 € net** dans le cas de ceux à qui il a été prélevé 15 jours de CP/RTT.

Sur ces 15 jours, il y a 10 jours que l'employeur pouvait prélever de par la législation en vigueur, les 5 jours supplémentaires ont été possibles car il y a eu un accord au niveau de la branche signé par la CGC, la CFDT et FO, le 03 Avril 2020.

Avec la même base de calcul, une perte de 460€ soit 5 jours de CP a pu être occasionnée parce que cet accord le permet.

Pour ce qui est des compensations, elles ont été financées par 1 jour de congé prélevé au personnel qui n'avait pas eu de chômage partiel.

Concernant l'absence de communication au personnel sur la gestion de leur temps de chômage partiel, ou le prélèvement de leurs congés, nous sommes intervenus de nombreuses fois en CSE et la direction n'en a jamais tenu aucun compte, confirmant par là qu'elle n'a pas le moindre respect pour le personnel.

APLD 2021...

Le covid est un prétexte à l'optimisation à court terme qui est la seule et unique stratégie de la direction. Maintenir ou accroître les profits sur le dos du contribuable et des salariés.

La direction va imposer l'APLD (activité partiel de longue durée) en l'absence d'accord signé tant le seul objectif d'optimisation du projet d'accord est flagrant. Aucune mesure pour éviter les pertes pour le personnel n'est prévue.

Ce sera autant qui ne sera pas perdu par les gros actionnaires !!!

Les grosses entreprises encaissent les aides de l'état alors que les petits artisans, commerçants, indépendants mettent la clé sous la porte.

En l'absence d'accord ArianeGroup, la direction peut s'appuyer sur l'accord de branche du 30 Juillet 2020 signé par la CGC, FO, et la CFDT pour imposer l'APLDS sans compenser les pertes des personnels impactés.

Puisque son objectif est financier, pourquoi la direction s'embêterait-elle avec un accord local lorsqu'elle a déjà un accord à sa disposition ?

Tant pis pour ceux qui avaient demandés du dialogue social au père noël...

Attaques contre le CSSCT et putsch sur le CSE...

Etape 1: passage CHSCT au CSSCT:

Réduction drastique des moyens (de 40 heures à 10 heures/mois)

L'organisation des CHSCT de secteurs autour du CHSCT Coordonnateur fonctionnait très bien, il n'y avait aucune raison d'inventer une autre configuration sinon pour aboutir à la désorganisation et éclatement des instances.

Etape 2 : Négation de ses prérogatives,

Entrave à l'information, mise à l'écart de tous les sujets auquel il devrait être associé.

Exemples:

- -Démarrage de chantier avec présence de risque pyro sans présentation au CSSCT.
 - -Découverte de produit pendant les travaux, sans informer le CSSCT.
 - Mise à l'écart de la cellule covid
 - Mise à l'écart de l'évaluation du stress au travail
 - Mise à l'écart de la cellule de veille

• • • •

Sur le terrain, on observe l'utilisation de chariots avec des éléments de sécurité HS ou des bricolages sur des éléments de sécurité (remplacement du klaxon sur le volant par un interrupteur sur l'axe de direction).

....

La contrainte du calendrier est à l'origine des décisions de ne pas remonter une pale du malaxeur dans les règles initialement prévues.

....

La gestion du Covid a été déterminée par les objectifs de production et les règles ont été adaptées.

Il y a eu trois droits d'alerte en début de crise à cause de l'absence de fourniture de masques et de tests. Ces droits d'alerte déposés par les élus SUD et CGT ont été systématiquement levés par les élus CGC et CFDT.

....

Les élus CSSCT ont été informés des cas covid par le personnel.

La direction a refusé de prendre en compte la possibilité de cas contacts qui ont finalement été avérés avec cluster à la clé.

Sur le CSE...

Depuis sa mise en place, le CSE et la CSSCT ont perdu un grande partie des informations dont le CE et le CHSCT disposaient. Les échanges ont laissé la place à une fin de non-recevoir systématique et des provocations délibérées permanentes destinées à jeter de l'huile sur le feu pour éviter toute discussion de fond.

C'est le résultat de l'accord élaboré par la direction et signés par la CGC, FO la CFDT et la CGT au niveau ArianeGroup et qui constitue une prise en main des instances représentatives du personnel par la direction, malgré les prérogatives légales de ces instances.

Petit dictionnaire de la manipulation du langage :

APLD/Activité partielle de longue durée = Chômage partiel annualisée
PSE/Plan de sauvegarde de l'emploi = Licenciement collectif
Dialogue social = Mascarade
Défavorisé = Pauvre exploité
Charges patronales = Cotisations sociales
Démarche qualité = Démarche productivité

<u>CP N - 1</u>

Non satisfaite de nous avoir dépossédé d' une partie de nos congés en 2020, la direction souhaite se servir sur les congés non soldés après le 31 Mai !!!

Cela devient une fâcheuse habitude !!!

Jusque-là, officiellement, elle n'avait jamais retiré les reliquats de congés Nles avaient pas soldé. Mais la direction a prévenu qu'elle appliquerait désormais plus strictement la convention Herakles, à savoir que seules les demandes justifiées par des raisons exceptionnelles seront acceptées.

la convention permet cela même s'il s'agit d'un changement d'usage. D'autant plus que nous savons que des collègues ont déjà subi la perte d'une partie de leurs congés ...

APLD et Nouvelle organisation:

Nous avons attendus la tenue du CSE du 29 janvier avant de publier cette lettre d'info car nous espérions avoir des détails à annoncer sur ces deux sujets en cours. Mais une fois de plus, la direction locale n'avait aucune information à nous communiquer. C'est à se demander quel est son rôle... A suivre...